



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

# Fin de vie : la réaction des AFC, sensibiliser les élus

Actualité – bioéthique – famille – web

**3 avril 2023**

**Contact presse :**

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

**b.hautier@afc-france.org**

28 place Saint Georges

Paris, 75009

**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Les AFC décident de donner à leurs adhérents mais aussi à tous la possibilité d'agir pour envoyer des lettres aux élus dans le but de les sensibiliser pour ne pas faire évoluer la loi Claeys-Leonetti vers une « aide active à mourir ».

En réaction au rapport de la Convention citoyenne sur la fin de vie rendu ce dimanche 2 avril à Emmanuel Macron, et aux annonces du président de la République du 3 avril, les Associations Familiales Catholiques publient un site d'envoi de lettres aux sénateurs et députés pour engager leurs adhérents à agir contre une possible évolution de la loi Claeys-Leonetti.

Le site a été mis en ligne le vendredi 31 mars en prévision de la conclusion du rapport de la convention. Il permet de choisir entre 3 types de lettres différentes, puis de trouver son député ou ses sénateurs en sélectionnant le département correspondant. Le site propose ensuite d'envoyer la lettre par courriel ou de l'imprimer pour envoi postal. Pascale Morinière, présidente des Associations Familiales Catholiques insiste sur l'urgence de réagir « *L'euthanasie ou le suicide assisté, s'ils venaient à être légalisés, seraient des armes de destruction des liens familiaux.* »

Après les premiers retours de la convention en février puis en mars les AFC ont constaté que la question de la famille n'avait été abordée que sous un seul angle : « *Le seul sujet proche qui ait été traité est celui de la personne de confiance. La question familiale n'a jamais été abordée. Ou alors, si, pour envisager de ne pas avertir la famille en cas de demande de suicide assisté ou d'euthanasie !* » Or pour Pascale Morinière ce sujet est avant tout une question d'ordre familial « *notre expérience de la mort est liée à celle de nos proches* ». Les AFC décident donc d'agir pour préserver la famille et chaque personne jusque dans ses derniers moments. La solution d'envoi de lettres aux députés et sénateurs a été choisie pour permettre aussi aux non -adhérents de pouvoir se faire entendre.

Le site est unique car il est le seul qui propose une action concrète et citoyenne pour s'opposer à un projet de loi en faveur de l'euthanasie ou du suicide assisté. Il propose trois modèles de lettres, et permet d'agir vite. Plus d'informations sur : <https://ensemblepurlavie.afc-france.org/>

### **Les AFC :**

Association de loi 1901, les Associations Familiales Catholiques ont été fondées en 1905, sont reconnues d'utilité publique et sont Mouvement d'éducation populaire.

La Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques représente plus de 280 associations réparties sur le territoire français en métropole et outre-mer, et est un mouvement en croissance de plus de 22 000 familles adhérentes. Les Associations Familiales Catholiques ont pour objectif de promouvoir la famille auprès des décideurs politiques, économiques et sociaux. Elles participent à la représentation auprès des institutions françaises à travers l'UNAF (Union Nationale des Associations familiales), le CESE (Conseil



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

Economique Social et Environnemental) et le HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age), en particulier. La confédération propose des services éducatifs pour les parents, du soutien à la conjugalité, de la formation sur les sujets familiaux, des aides concrètes en tant qu'association de consommateurs et représentante des usagers dans le système de santé.